

Couasnon : le Syndicat répond

Suite à l'article paru dans le Courrier de l'Ouest du 17 août, le Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon a souhaité réagir aux critiques émises par trois pêcheurs fontenois.

Propos recueillis par **Christophe RICCI**
christophe.ricci@courrier-ouest.com

Jean-Jacques Fallourd et Sylvain Royer, respectivement président et technicien du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon, répondent point par point aux inquiétudes émises par des Fontenois au sujet de l'état de la rivière.†

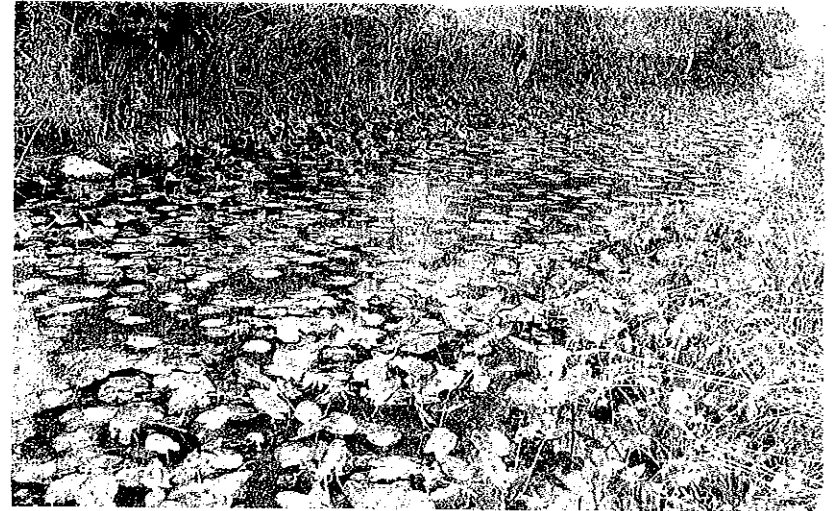
1 **L'abaissement de la ligne d'eau**
« Nous reconnaissons que les travaux ont engendré un abaissement de la ligne d'eau puisque le barrage a été effacé. Cependant, le débit du Couasnon n'a en aucun cas été modifié par le Syndicat. Seules les précipitations sont responsables du débit du Couasnon. »

2 **La suppression des barrages**
« Lors des précédentes sécheresses, la présence de barrages garantissait de hauts niveaux d'eau. La suppression des barrages rend à la rivière son fonctionnement naturel. Ce que l'on observe, à l'heure actuelle, est le débit naturel du Couasnon, sans succession de bassines artificielles. Pourquoi les barrages n'ont pas été conservés afin de garantir des niveaux d'eaux suffisants

et éviter l'assèchement des rivières ? Une [des] raisons réside dans le fait que les barrages sont aujourd'hui devenus obsolètes. Ces barrages ont été mis en place dans le but de créer des réserves d'eau l'été et permettre l'irrigation des terres avoisinantes. Etant donné qu'il est désormais formellement interdit de pomper de l'eau dans le Couasnon pour irriguer, ils n'ont donc plus lieu d'être. »

3 **Le fil du Couasnon**
« Le syndicat admet qu'il puisse être difficile, d'un point de vue paysager, de passer d'une succession de retenues à une rivière où seul un petit filet d'eau s'écoule. Cependant les dernières pêches électriques (réalisées en amont de Baugé) afin d'évaluer l'impact des abaissements des ouvrages sur le Couasnon le confirment : on passe d'une qualité piscicole passable à mauvaise avant les travaux, à une bonne qualité piscicole. Ces résultats seront d'ailleurs publiés dans le prochain numéro d'« Au fil du Couasnon. »

4 **Algues et végétaux**
« Quant à la prolifération de nénuphars, elle est en partie due à la présence des ouvrages. Cette espèce



Fontaine-Guérin, le Couasnon, lundi 10 août. « Le syndicat admet qu'il puisse être difficile, d'un point de vue paysager, de passer d'une succession de retenues à une rivière où seul un petit filet d'eau s'écoule ». Les riverains seront d'accord.

aime en effet particulièrement les milieux où l'eau stagne. Abaisser les ouvrages c'est retrouver des écoulements libres avec plus de courant et donc limiter leur prolifération et éviter que le Couasnon ne se transforme en « un jardin botanique ».

Le retour à un état plus naturel du cours d'eau implique une modification des peuplements piscicoles,

à savoir la disparition de poissons d'eaux calmes (carpes, brème...) au profit d'espèces d'eaux vives... Bonne pêche à tous ! »

1. Les intertitres sont de la rédaction
Vous souhaitez réagir à cet article, écrivez-nous à redac.beaufort@courrier-ouest.com ou par voie postale